

Observatoire photographique **DES PAYSAGES**



GUIGNEVILLE-SUR-ESSONNE

Entités paysagères :

- Plateau de Mondeville-Videlles et plaine de Chevannes
- Vallée de l'Essonne



L'OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE DES PAYSAGES du Parc naturel régional du Gâtinais français

L'identité du Gâtinais français relève de la grande diversité de ses paysages : forêts et clairières, mais aussi marais, coteaux, platières, vallées, plateaux agricoles ouverts ou encore chaos rocheux. La richesse de ce patrimoine paysager mérite que l'on s'y intéresse.



Un élément de la connaissance des paysages **ACCESSIBLE À TOUS**

Grâce à une étude de son patrimoine paysager, le Parc naturel régional du Gâtinais français a réalisé **huit chartes paysagères**.

Afin de connaître les paysages porteurs d'identité et d'assurer un suivi de l'évolution de ces paysages dans le temps, il a été proposé un observatoire photographique pour chaque entité paysagère concernée.

L'ensemble des points d'observation (environ 200) a été soumis à la validation des groupes de travail des chartes paysagères, constitués d'élus et de partenaires du Parc, et matérialisé sur le terrain en 200-2009.

L'observatoire **EST MATÉRIALISÉ**

Tous ces points ont été **marqués physiquement** par un ancrage au sol d'une borne en grès (ou d'un clou d'arpentage en contexte urbain), avec une rondelle verte mentionnant « **Parc naturel régional du Gâtinais français : observatoire photographique** ».

Cela permet de rendre cet outil accessible et identifiable par tous.



Observatoire des paysages du Parc du Gâtinais : **OBJECTIFS**

L'objectif est double : **veiller sur l'évolution des paysages et prendre conscience de leur fragilité**.

L'observatoire permet de suivre au mieux les évolutions du paysage sur des secteurs repérés comme identitaires ou susceptibles d'évoluer rapidement. Pour ce faire, chaque prise de vue est reconduite avec une fréquence adaptée par les services techniques du Parc. Les élus prendront également des photos à chaque fois qu'ils constateront une évolution ou qu'ils le souhaiteront.

Chaque point de l'observatoire est confié à la vigilance de la ou des communes concernées, le Parc assurant une veille technique.

Soulignons que **les paysages évoluent naturellement**, ils constituent un patrimoine vivant : l'observatoire n'est donc pas fait pour les « mettre sous cloche » mais bien pour veiller à leur évolution.



Les livrets de l'observatoire : **DES OUTILS POUR LES COMMUNES**

Des livrets communaux et des livrets par entité paysagère ont été réalisés.

À la demande des élus, chaque commune du Parc disposera :

- **d'un livret communal**, présentant l'ensemble des points d'observation présents sur la commune ;
- **d'un ou plusieurs livrets par entité paysagère**, présentant l'ensemble des points d'observation présents sur la ou les entités paysagères concernant la commune.

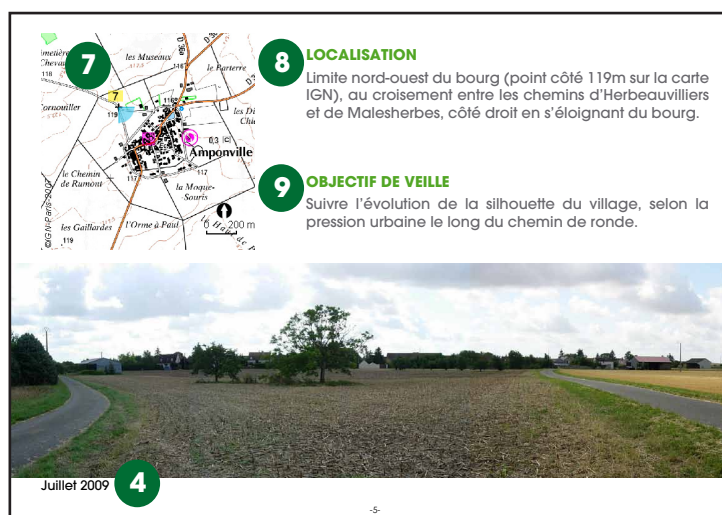
Chaque Commune désigne **un référent** de l'observatoire photographique du Parc, afin qu'il soit l'interlocuteur privilégié du Parc, et puisse veiller à la pérennité des bornes sur sa commune, tout en veillant à l'évolution du paysage.



Livrets : PRÉSENTATION ET MODE D'EMPLOI

Les livrets communaux et les livrets par entité se présentent sensiblement de la même manière. Chaque point d'observatoire est présenté sur une double page avec :

- 1 la ou les entité(s) concernée(s),**
- 2 la référence du point,** pour la communication auprès du Parc,
- 3 la localisation GPS** du point (l'extrait de carte et le descriptif texte suffisent en général pour trouver la borne),
- 4 la date des clichés** disponibles ; tous les clichés disponibles ne sont pas forcément représentés sur les livrets par manque de place ; la Commune peut prendre contact avec le Parc afin d'obtenir ces clichés supplémentaires,
- 5 une légende** donnée au point d'observation,
- 6 des photographies** du point d'observation, avec mention de la date de prise de vue,
- 7 un extrait de carte IGN** avec la localisation du point, la direction regardée et l'angle de vue (indiqués par un cône de vue bleu),
- 8 le descriptif** de la localisation,
- 9 l'objectif de veille** : une mention indique si le point concerne plusieurs communes, car en effet, un point d'observation, situé sur le territoire d'une commune, peut également regarder le territoire d'une ou plusieurs autres communes.



Informations complémentaires

Les points de l'observatoire photographique des paysages du Parc naturel régional du Gâtinais français ont été sélectionnés à partir du travail des bureaux d'étude et en concertation avec les élus et partenaires du Parc. Néanmoins, si une Commune juge qu'il serait intéressant d'**ajouter un point** dans cet observatoire, elle peut formuler la demande auprès du Parc. Par ailleurs, une Commune trouvant intéressant l'outil de l'observatoire photographique pourra décider de créer le sien à l'échelle communale, en y intégrant davantage de points. Elle pourra s'aider pour cela des conseils techniques du Parc.

Bornes de l'observatoire : VALORISATION

Valorisation artistique de l'observatoire

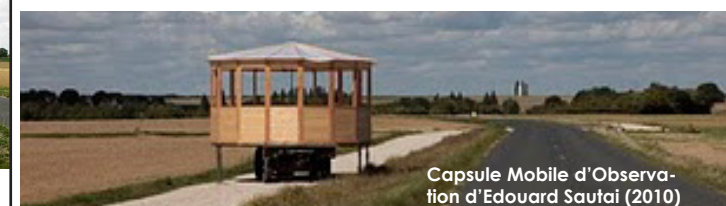
Afin de valoriser autrement l'observatoire des paysages, un projet artistique et culturel a vu le jour en partenariat avec les Départements de l'Essonne et de Seine-et-Marne et leurs associations d'animation culturelle.

En se basant sur les points de l'observatoire photographique, des artistes de disciplines variées produiront des œuvres originales invitant le grand public (habitants, scolaires, visiteurs,...) à porter un autre regard sur le paysage.

Sensibilisation au paysage

D'autres opérations ont également été mises en place depuis la création de cet observatoire, dans le cadre d'une sensibilisation globale des élus et des habitants à leur paysage, et distinctes de la valorisation artistique.

Ainsi, des randonnées « paysage » sont organisées et une exposition de photos a été installée à la Maison du Parc.



INFORMATIONS ET CONTACT

Parc naturel régional
du Gâtinais français
Cathy Bos,
Chargée de mission
Architecture et Paysage
01 64 98 23 38
c.bos@parc-gatinais-
francais.fr





Entité paysagère :
**Plateau de Mondeville-
Videlles et plaine
de Chevannes**

Référence du point : 9PMV

Localisation GPS (Lambert 93) : (X : 652554 ; Y : 6819787)

Dates des clichés disponibles : automne 2003, mars 2009,
juillet 2009, octobre 2011, mai 2012

Perception des espaces ouverts de culture en fond de vallon et du coteau boisé.



Automne 2003



Juillet 2009



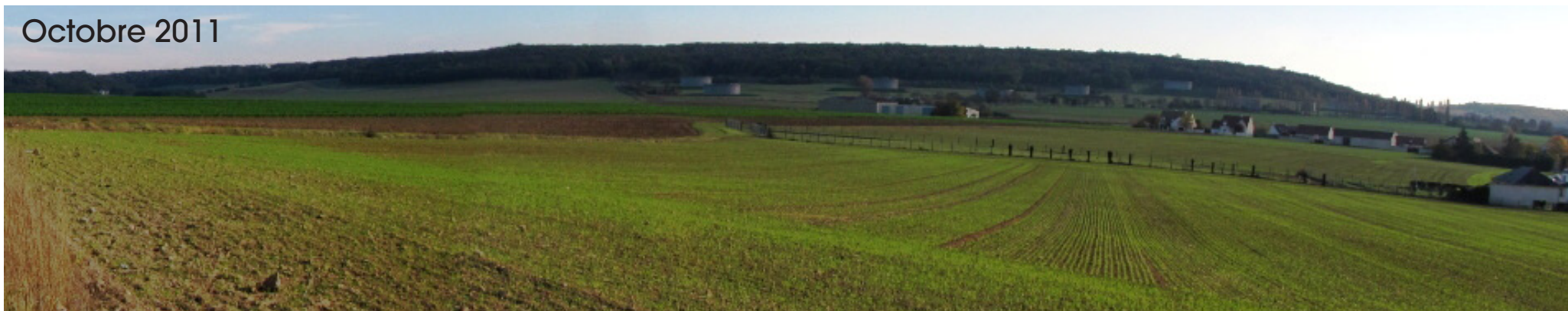
LOCALISATION

Rue des Pierres Rangées. La borne est située sur la droite, 15 mètres après la première entrée du quartier d'habitat collectif.

OBJECTIF DE VEILLE

Veiller sur le vallon de Guigneville-sur-Essonne et la progression de l'urbanisation.

Octobre 2011



Mai 2012





Entité paysagère :
**Plateau de Mondeville-
Videlles et plaine
de Chevannes**

Référence du point : 10PMV

Localisation GPS (Lambert 93) : (X : 652207 ; Y : 6818770)

Dates des clichés disponibles : automne 2003, octobre 2008,
mars 2009, juillet 2009, octobre 2011

Perception de l'urbanisation à flanc de coteau et dans la lisière boisée en haut du coteau.



Automne 2003



Octobre 2008



LOCALISATION

Sur la D105, face à la mairie de Guigneville (bas-côté droit en allant vers La Ferté-Alais).

OBJECTIF DE VEILLE

Point situé sur la commune de Guigneville-sur-Essonne, mais dont l'objectif de veille concerne également la commune de La Ferté-Alais.

Veiller sur le coteau boisé et la progression de l'urbanisation.

Juillet 2009



Octobre 2011





Entité paysagère :

Vallée de l'Essonne

Référence du point : 15VEss

Localisation GPS (Lambert 93) : (X : 651729 ; Y : 6818433)

Dates des clichés disponibles : juillet 2008, mars 2009, avril 2009, août 2009, novembre 2011, avril 2012

Pont au-dessus de l'Essonne entre D'Huisson-Longueville et Guigneville-sur-Essonne.



Juillet 2008



Août 2009



LOCALISATION

Pont au-dessus de l'Essonne au hameau de La Mothe, 20 m après le pont sur le bas-côté droit en venant de Guigneville-sur-Essonne.

OBJECTIF DE VEILLE

Point situé sur la commune de D'Huisson-Longueville, mais dont l'objectif de veille concerne également la commune de Guigneville-sur-Essonne.

Pérenniser la perception de la rivière par déduction, du fait de l'effet de seuil du pont.



Novembre 2011



Avril 2012



Entité paysagère :

Vallée de l'Essonne

Référence du point : 22V^{Ess}

Localisation GPS (Lambert 93) : (X : 652871 ; Y : 6819178)

Dates des clichés disponibles : juillet 2008, mars 2009, avril 2009, août 2009, octobre 2011, mai 2012

Perception des espaces ouverts de culture en fond de vallon, ainsi que du coteau boisé et urbanisé.



Juillet 2008



Avril 2009



LOCALISATION

Croix Saint-Jacques.

OBJECTIF DE VEILLE

Point situé sur la commune de Guigneville-sur-Essonne, mais dont l'objectif de veille concerne également la commune de La Ferté-Alais.

Préserver cet espace ouvert agricole, suivre la progression du mitage des coteaux et de l'espace ouvert, intégrer le dépôt d'hydrocarbures.

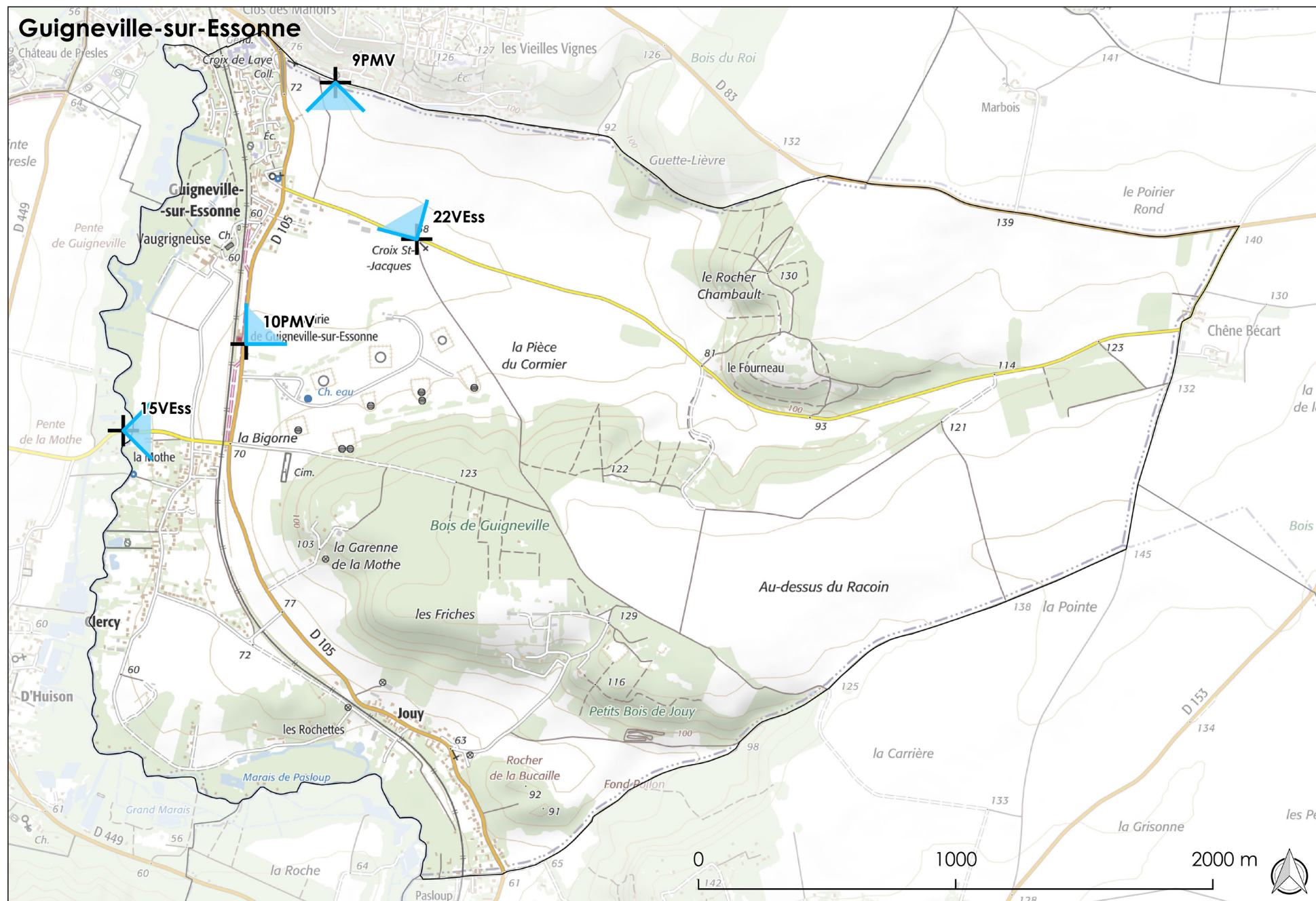


Octobre 2011



Mai 2012

CARTE DE SYNTHÈSE DES POINTS D'OBSERVATION DE LA COMMUNE



Réalisation : Parc naturel régional du Gâtinais français, 04/02/2020. Sources : Scan25, limites communales © IGN – 2015 ; Parc naturel régional du Gâtinais.



Observatoire photographique des paysages du Gâtinais français

PARC NATUREL RÉGIONAL DU GÂTINAIS FRANÇAIS

Maison du Parc

20 boulevard du Marechal Lyautey
91490 Milly-la-Forêt
Tél. : 01 64 98 73 93
accueil@parc-gatinais-francais.fr
www.parc-gatinais-francais.fr

